



Fondation Alpes et Fontaine Insertion

30 rue du Commandant Lenoir
38600 FONTAINE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation Alpes et Fontaine Insertion

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de la fondation Alpes et Fontaine Insertion,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Alpes et Fontaine Insertion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note - « Principes et méthodes comptable appliquées » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport moral et financier ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article L823-10 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement du rapport de gestion constitue une violation de l'article L242-8 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Lyon, le 18 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes,

pml audit & conseil

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by several horizontal strokes.

Bertrand Mie



Fondation Alpes et Fontaine Insertion
Association régie par la loi 1901

30 rue commandant lenoir

38600 Fontaine

Comptes annuels

Comptes arrêtés au 31 Décembre 2025

<div>  <div>ACTIF</div> </div>	Exercice N 01/2025 - 12/2025			Exercice N - 1
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	01/2024 - 12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, ...	2 000.00	2 000.00		
Immobilisations corporelles				
Terrains	576 000.00		576 000.00	788 000.00
Constructions	4 926 711.37	1 750 301.36	3 176 410.01	3 164 035.89
Autres immobilisations corporelles	15 534.12	13 614.77	1 919.35	3 192.17
Immobilisations financières				
Participations	51 682.25		51 682.25	109 525.50
Autres titres immobilisés	200 537.50		200 537.50	200 537.50
ACTIF IMMOBILISE - Total II	5 772 465.24	1 765 916.13	4 006 549.11	4 265 291.06
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	100.00		100.00	120.00
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	743.40		743.40	44 036.98
Autres créances	64 696.00		64 696.00	165 864.23
Valeurs mobilières de placement	70 000.00		70 000.00	87 388.85
Disponibilités	240 767.56		240 767.56	54 758.37
ACTIF CIRCULANT - Total III	376 306.96		376 306.96	352 168.43
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	6 148 772.20	1 765 916.13	4 382 856.07	4 617 459.49

BILAN ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

ANC 2022-06

Dossier : 12 - FOND ALPES ET FONTAINE INSERTION
Norme Fiscale

En Euro
(Provisoire)

PASSIF	Exercice N 01/2025 - 12/2025	Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	4 143 806.70	4 143 806.70
Report à nouveau	(593 676.07)	(561 399.65)
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	<i>(593 676.07)</i>	<i>(561 399.65)</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	60 856.06	(32 276.42)
Situation nette (sous total)	3 610 986.69	3 550 130.63
FONDS ASSOCIATIFS - Total I	3 610 986.69	3 550 130.63
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	736 019.94	504 942.49
Emprunts et dettes financières diverses	350.00	350.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 864.44	517 951.37
Dettes fiscales et sociales	1 635.00	44 085.00
DETTES - Total IV	771 869.38	1 067 328.86
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV + V)	4 382 856.07	4 617 459.49
(1) ACTIF - Fonds commercial : Dont droit au bail	0.00	0.00
(2) ACTIF - Immobilisations financières : Dont à moins d'un an (brut)	0.00	0.00
(3) ACTIF - Créances : Dont à plus d'un an (brut)	0.00	0.00
(4) PASSIF - Dettes : Dont à plus d'un an	0.00	0.00
Dont à moins d'un an	0.00	0.00
(5) PASSIF - Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0.00	0.00
(6) PASSIF - Dont emprunts participatifs	0.00	0.00



COMPTE DE RESULTAT

ASSOCIATIONS ET FONDATIONS – ANC 2022-06

Norme Fiscale

Dossier : 12 - FOND ALPES ET FONTAINE INSERTION

En Euro

(Provisoire)

	Exercice N 01/2025 - 12/2025	Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de prestations de services	330 654.54	310 241.59
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		3 189.47
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	452 013.14	
Autres produits	6 596.41	193.51
Total I	789 264.09	313 624.57
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variation de stocks	20.00	
Autres achats et charges externes	159 147.31	108 353.39
Aides financières	234 478.71	
Impôts, taxes et versements assimilés	66 650.57	72 548.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	216 759.67	164 785.83
Autres charges	31 480.06	3 215.87
Total II	708 536.32	348 903.09
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	80 727.77	(35 278.52)
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	587.25	6 490.73
Autres intérêts et produits assimilés	7 903.75	14 948.65
Reprises sur dépréciations et provisions	9 141.91	57 928.62
Total III	17 632.91	79 368.00
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions		9 141.91
Intérêts et charges assimilées	27 973.86	20 292.62
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement et d'inst. de trés.	9 530.76	49 344.57
Total IV	37 504.62	78 779.10
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	(19 871.71)	588.90
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	60 856.06	(34 689.62)
PRODUITS EXCEPTIONNELS V		27 277.20
CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		24 864.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		2 413.20
Total des produits (I+III+V)	806 897.00	420 269.77
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	746 040.94	452 546.19
EXCEDENT OU DEFICIT	60 856.06	(32 276.42)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	(14 960.00)	(17 050.00)
TOTAL	(14 960.00)	(17 050.00)
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	14 960.00	17 050.00
TOTAL	14 960.00	17 050.00

ANNEXES AUX COMPTES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des informations complémentaires au bilan et compte de résultat, de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information ne présentant pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que lorsqu'ils ont une importance significative.

Aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total au bilan est de 4 382 856,07 € et au compte de résultat dudit exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 60 856,06 €.

La durée de l'exercice est de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

I. Principes et méthodes comptables appliquées

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations financières sont présentées en Euros et ont été réalisées avec le logiciel « Compta First ».

La Fondation Alpes et Fontaine Insertion a pour but de :

- faciliter la création de structures nouvelles dans le domaine du handicap notamment psychique et de l'insertion par le travail
- favoriser l'intégration sociale des travailleurs handicapés notamment par l'hébergement en foyers mais aussi par le logement en milieu ordinaire
- faire mieux connaître la problématique de l'insertion et valoriser la compétence et l'expérience des associations fondatrices dans le domaine du handicap psychique
- préserver dans le temps l'objet et les outils de travail des associations fondatrices
- développer les actions en faveur de l'épanouissement des personnes handicapées psychiques, en particulier pour l'accès à l'autonomie et pour la participation aux activités de loisirs
- organiser la prise en charge des travailleurs handicapés retraités dans des établissements spécialisés.



Les moyens d'actions sont les suivants :

- l'organisation, le soutien et la participation à toutes les actions au niveau national concernant la maladie psychique des personnes handicapées
- transmission à toute structure ou institutions intéressées des nouvelles expériences des établissements fondateurs
- mutualisation et coordination des actions et projets des deux associations fondatrices et de toute structure intéressée
- la création directe ou indirecte de tous établissements entrant dans le cadre de l'objet de la fondation.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Ce règlement comptable fait suite au règlement n°2020-08 du 4 décembre 2020, modifiant le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, la présentation des comptes a changé. Notamment au passif du bilan, les comptes en dehors du plan comptable sont devenu fonds propres sans droit de reprise su l'exercice 2020.

En 2024, le résultat exceptionnel est un bénéfice de 2 413,20€ correspondant à un remboursement d'assurances.





Actif



A. ACTIFS IMMOBILISES

1. Immobilisations corporelles / incorporelles

Les immobilisations inscrites à l'actif sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. L'amortissement pour dépréciation est calculé en tenant compte, au mieux, de la durée de vie probable des biens et de son utilisation.

Les durées retenues sont celles le plus couramment admises par l'administration fiscale pour pratiquer un amortissement exclusivement linéaire.

Types d'immobilisations	Durée d'amortissement
Autres immobilisations incorporelles	3 - 5 ans
Constructions	10 – 30 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 – 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau, informatique	3 – 5 ans
Mobilier	3 ans

✓ Acquisitions principales de l'exercice :

Pour rappel, la Fondation a fait l'acquisition en 2023 d'un bâtiment à rénover, en vue de regrouper les 2 associations sur la même zone.

En 2025, les derniers travaux de rénovation de ce nouveau bâtiment (Fontaine Insertion) ont été effectués pour 17 700,30€.

Et, des travaux de rénovation des bâtiments des Vouillands (Alpes Insertion) pour 202 189,89€ ont été effectués.

La Fondation a fait réaliser des travaux d'agencements et d'aménagements dans les locaux professionnels.

A Fontaine Insertion :

- Pose d'une main courante-rampe pour 3 995,45€

A Alpes Insertion :

- Divers travaux de peintures, cloisons, carrelages et porte industrielle pour 26 454,04€.

✓ Immobilisations corporelles en cours :

La Fondation a fait l'acquisition d'un bâtiment à rénover, en vue de regrouper les 2 associations, pour 356 478,64€.

La rénovation de ce bâtiment est terminée fin 2025.

La rénovation du bâtiment des Vouillands est également terminée fin 2025.

Le bâtiment situé boulevard joliot curie a été vendu en octobre 2025 pour 452 000,00€.

2. Immobilisations financières

La Fondation détient au total 252 219,75 € de titres immobilisés correspondants à des parts sociales, détenues au Crédit Coopératif.

B. ACTIFS CIRCULANTS

1. Stocks et en-cours

a) Fournitures administratives :

Le stock de fournitures administratives est évalué aux coûts d'acquisition historique.

2. Créances

a) Créances clients et comptes rattachés :

Le montant des créances clients s'élève à **743,40 €**.

Au vu de la situation de Fontaine Insertion, qui a été placée en redressement judiciaire en avril 2025, la fondation a fait le choix d'abandonner sa créance d'un montant de 37 665,60€ TTC, correspondant à deux mois et demi de loyers, dans le but d'aider Fontaine Insertion.

b) Autres créances :

Le montant des autres créances s'élève à 64 696,00€, qui correspond à :

- de créances fiscales pour **34 914,41 €** (TVA)
- d'autres comptes créditeurs pour **2 013,87 €**
- de créances fournisseurs pour **27 262,18 €**
- de produits à recevoir pour **505,54 €**

3. Valeurs mobilières de placement / comptes à termes

Les comptes à termes figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.
Ils ont été souscrits le 24/07/2025 pour un montant de 70 000,00€.

4. Disponibilités

Les disponibilités représentent l'ensemble des soldes bancaires détenu dans les établissements financiers.

ACTIF	Ouverture	Clôture	Variation
- Compte courant (CCOOP)	19 958,48	230 288,80	210 330,32
- Livret A (CCOOP)	1 829,10	29,73	(1 799,37)
- Livret Institutionnel (CCOOP)	3 079,26	3 106,97	27,71
- Compte sur livret Codevair (CCOOP)	459,38	59,68	(399,70)
- Compte courant (CERA)	8,88	292,67	283,79
- Compte courant (BPA)	28 930,61	640,73	(28 289,88)
- Compte courant /Prêt (CCOOP)	492,66	0,00	(492,66)
- Compte d'administration Société Générale		6 348,98	6 348,98
Disponibilités	54 758,37	240 767,56	186 009,19

5. Charges constatées d'avance

Aucun enregistrement n'a été comptabilisé au compte « Charges constatées d'avance ».

Passif



A. FONDS PROPRES

1. Réserves / Report à Nouveau

- ✓ Fonds associatifs : 4 143 806,70 €, résultat de la donation 2008.
- ✓ Report à nouveau : l'affectation en « Report à nouveau » de la perte 2024 de 32 276,42 € a fait l'objet d'une approbation du Conseil d'Administration en date du 29 juillet 2025.

2. Provisions pour risques et charges

Néant.

B. DETTES



1. Dettes financières

Les remboursements bancaires intervenus en 2025 correspondent à trois emprunts souscrits auprès du Crédit Coopératif, et un emprunt souscrit à la Société Générale.

Emprunts	Remboursements 2025 (hors intérêts)	Intérêts et assurances	Restant dû
- n° 15075290	11 964,38	2 927,76	70 500,33
- n° 16116350	5 951,32	1 775,75	43 620,46
- n° 175163C	34 152,46	15 724,58	338 753,54
- n° 225105102166	16 854,39	6 945,77	283 145,61
TOTAL	68 922,55	27 373,86	736 019,94

2. Avances et acomptes reçus

Néant.

3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

A la clôture, le montant s'élève à 33 864,44 € soit une baisse de 93,46 %.

4. Dettes sociales et fiscales

A la clôture, le montant s'élève à 1 635,00 €.
Il correspond à la TVA du mois de décembre 2025 à payer.

5. Autres dettes

Néant.

III. Informations complémentaires

Les faits significatifs suivants doivent être signalés pour permettre une meilleure perception de l'image de la Fondation :

1. Information relative aux honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élève à 5 000 € pour leur mission d'audit sur les comptes 2025.

2. Mise à disposition de personnel

Une convention a été établie entre la Fondation Alpes et Fontaine insertion et Fontaine Insertion pour la mise à disposition annuelle d'un comptable, et du responsable méthodes et maintenance pour le suivi des travaux des bâtiments. En 2025, le montant de ces mises à disposition s'élève à 14 960,77 €.

3. Contributions volontaires

Chaque année, les administrateurs bénévoles sont tenus de déclarer leur contribution d'heures de bénévolat affectée à la gestion administrative et au développement des projets de la Fondation.
Cette contribution atteint 136 heures soit une estimation de 14 960 €.

4. Financement / Emprunt

L'achat des appartements pour un montant de 307 000 € est financé à hauteur de 44 % par les disponibilités de la Fondation, le solde étant financé sous forme d'emprunt consenti par le Crédit Coopératif. Il s'agit d'un PLS (Prêt Locatif Social) de 173 000 € au taux de 2,11 % (indexé sur le livret A) pour une durée de 15 ans.

L'achat du dernier appartement pour un montant de 169 000 € est financé en partie par les disponibilités de la Fondation, le solde étant financé sous forme d'emprunt consenti par le Crédit Coopératif. Il s'agit d'un PLS (Prêt Locatif Social) de 90 000 € au taux de 2,11 % (indexé sur le livret A) pour une durée de 15 ans.

La Fondation Alpes et Fontaine Insertion a souscrit en 2023 un emprunt de 400 000€ auprès du Crédit Coopératif, sur une durée de 10 ans. Cet emprunt a pour but de financer une partie des travaux de rénovation du bâtiment qui a été acheté cette même année. Le déblocage des fonds s'effectue en fonction de l'avancement des travaux.

La garantie de cet emprunt est un nantissement de parts sociales pour un montant de 200 003,75 €.

La Fondation Alpes et Fontaine Insertion a souscrit en 2025 un emprunt de 300 000€ auprès de la Société Générale, sur une durée de 10 ans. Cet emprunt a pour but de financer une partie des travaux de rénovation des bâtiments.



Le prêt est garanti par promesse d'hypothèque constatée par acte séparé concernant un bien immobilier situé 30 rue commandant lenoir à Fontaine.

5. Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements de l'exercice 2025 est de 216 759,67 €.

6. Fiscalité

De part son statut, la Fondation est exonérée de l'impôt sur les sociétés. A noter qu'elle reste assujettie à la TVA.

7. Taxe foncière

La taxe foncière sur les biens immobiliers de la Fondation s'élève à 66 424,12 € en 2025, soit une baisse de 8,44%.
A noter que l'acquisition des appartements associée à un PLS exonère la Fondation de taxe foncière pour une durée minimum de 15 ans.

8. Produits financiers

La Fondation a enregistré 17 632,91 € de produits financiers, dont 9 141,91 € de reprise sur dépréciation des VMP, et 587,25€ de revenus sur cession de VMP.
Le reste étant des intérêts de comptes bancaires.

9. Résultat comptable

Pour l'exercice 2025, le résultat comptable de la Fondation Alpes et Fontaine Insertion est bénéficiaire de 60 856,06 €.

10. Evènement post-clôture

L'association Alpes Insertion, locataire de la Fondation, a été repris et est devenu Sainte Agnès au 1^{er} janvier 2026.
Le bail, ainsi que tous les contrats ont été repris par Sainte Agnès.



IV. Compléments d'information relative au bilan et compte de résultat

- 4.1. *Etat de l'actif immobilisé* : Cf. tableau ci-après
- 4.2. *Etat des amortissements* : Cf. tableau ci-après
- 4.3. *Etat des échéances des créances et dettes* : Cf. tableau ci-après
- 4.4. *Etats des heures de bénévolat* : Cf. tableau ci-après
- 4.5. *Tableau des comptes emplois / ressources* : Cf. tableau ci-après
- 4.6. *Tableau des provisions* : Cf. tableau ci-après
- 4.7. *Tableau de variation des fonds associatifs* : Cf. tableau ci-après

V. Eléments du bilan (selon les cas)

- 5.1. *Charges à payer – Produits à recevoir* : Cf. tableau ci-après

VI. Engagements financiers donnés hors bilan

Les intérêts de l'emprunt en cours étant fixes, le restant dû est celui calculé au moment de la souscription du contrat.

Les intérêts restants dus au 31 décembre 2025 s'élèvent à 124 901,76 €.

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025
Immobilisations incorporelles	2 000,00			2 000,00
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	2 000,00			2 000,00
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	7 019 778,34	474 920,24	1 976 453,09	5 518 245,49
Terrains	788 000,00	212 000,00	424 000,00	576 000,00
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
Constructions	6 216 244,22	262 920,24	1 552 453,09	4 926 711,37
Installations, matériel et outillage techniques				
Autres immobilisations corporelles	15 534,12			15 534,12
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières	310 063,00		57 843,25	252 219,75
Participations	109 525,50		57 843,25	51 682,25
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	200 537,50			200 537,50
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL IMMOBILISATION	7 331 841,34	474 920,24	2 034 296,34	5 772 465,24



Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2024	Dotations 2025	Diminutions 2025	Amortissements et dépréc. au 31/12/2025
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	2 000,00			2 000,00
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	2 000,00			2 000,00
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	3 064 550,28	216 759,67	1 517 393,82	1 763 916,13
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
Constructions sur sol propre	3 052 208,33	215 486,85	1 517 393,82	1 750 301,36
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériel et outillage techniques				
Autres immobilisations corporelles	12 341,95	1 272,82		13 614,77
Immobilisations corporelles en cours				
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	3 066 550,28	216 759,67	1 517 393,82	1 765 916,13



Libellé	Montant brut 2025			
CREANCES (a)				
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations(25-26)	51 682,25			
Prêts (274)				
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	200 537,50			
Créances de l'actif circulant :	Montant brut 2025	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Superieur à 5 ans
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	743,40	743,40		
Autres créances clients (4096,4097, etc)	2 252,42	2 252,42		
Personnel et comptes rattachés (421.)				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)				
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	34 914,41	34 914,41		
Autres	505,54	505,54		
Charges constatées d'avance (486)				
TOTAL CREANCES	290 635,52	38 415,77	0,00	0,00

DETTE (b)	Montant brut 2025	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Superieur à 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (161)				
Autres emprunts obligataires (163)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	736 019,94	80 025,05	350 604,20	305 390,69
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	350,00			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	6 840,81	6 840,81		
Personnel et comptes rattachés (421.)				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)				
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	1 635,00	1 635,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)				
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)				
Produits constatés d'avance (487)				
TOTAL DETTES	744 845,75	88 500,86	350 604,20	305 390,69



4.4. RELEVÉ D'HEURES DE BENEVOLAT 2025

NOM - PRENOM	FONCTION	Coût horaire*	Réunions			Visite	Gestion admin.**	Autres	TOTAL H/AN	TOTAL COUT/AN
		€/h	Qtité	Heures	Total					
GUERIN Françoise	Trésorière	110	1	58	58h/an	0h/an	0h/an		58h/an	6 380 €
MANIFICAT Marie-Jo	Administrateur	110	1	15	15h/an	0h/an	0h/an	0h/an	15h/an	1 650 €
MALATRAY Jean-Michel	Administrateur	110	0	0	0h/an	0h/an			0h/an	- €
ROSSET André	Président	110	1	51	51h/an				51h/an	5 610 €
REY Jackie	Secrétaire	110	1	12	12h/an	0h/an	0h/an		12h/an	1 320 €
									136h/an	14 960 €

* L'estimation retenue pour le coût horaire est de 110 €/h.

** La gestion administrative tient compte :

- Rendez-vous et appel téléphonique avec des organismes extérieurs
- heures passées à l'élaboration de dossier
- prospection auprès de fournisseurs, CAC...



4.5. TABLEAU DE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC PAR TYPE D'EMPLOIS

		Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
1 - MISSIONS SOCIALES				REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISES EN DEBUT D'EXERCICE	-	
1.1. Réalisées en France - Actions réalisées directement - Versement à d'autres organismes agissant en France				1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 1.1. Dons et legs collectés - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés - Legs et autres libéralités non affectés - Legs et autres libéralités affectés	-	
1.2. Réalisées à l'étranger - Actions réalisées directement - Versement à un organisme central ou d'autres organismes				1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE DONS 2.1. Frais d'appel à la générosité du public 2.2. Frais de recherche des autres fonds privés 2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				2 - AUTRES FONDS PRIVES 3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS 4 - AUTRES PRODUITS		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT						
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT				I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	-	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS				II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES				III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	65 030,00	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE				IV - VARIATION DES FONDS DEEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		
V - TOTAL GENERAL				V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	65 030,00	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public				VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISES EN FIN D'EXERCICE	-	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE						
Missions sociales				Bénévolet		
Frais de recherche de fonds				Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges				Dons en nature		

FONDATION ALPES ET FONTAINE INSERTION
30 RUE COMMANDANT LENOIR
38600 FONTAINE



4.6. TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réserve de trésorerie				0,00
Total I	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Provisions pour grosses réparations				0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
Autres provisions pour charges - provision ARTT - Départ en retraite				0,00 0,00 0,00
Total II	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Provisions pour dépréciation -immobilisations - stocks et en cours -créances				0,00 0,00 0,00
Autres provisions	9141,91		9141,91	0
Total III	9141,91	0,00	9141,91	0,00
Total général	9141,91	0,00	9141,91	0,00

FONDATION ALPES ET FONTAINE INSERTION
30 RUE COMMANDANT LENOIR
38600 FONTAINE

4.7. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D=A+B-C
- Fonds associatifs sans droit de reprise	4 143 806,70			4 143 806,70
- Reports à nouveau	- 461 043,81	32 276,42		- 428 767,39
- Résultat de l'exercice	- 132 632,26	60 856,06	32 276,42	- 104 052,62
TOTAL	3 550 130,63	93 132,48	32 276,42	3 610 986,69



FONDATION ALPES ET FONTAINE INSERTION
30 RUE COMMANDANT LENOIR
38600 FONTAINE

5.1. CHARGES A PAYER - PRODUITS A RECEVOIR



CHARGES A PAYER		PRODUITS A RECEVOIR	
168800 - INTERETS COURUS			
408100 - FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	6 220,00	467120 - Autres créances	505,54
468600 - CHARGES A PAYER			
448600 - ETAT CHARGES A PAYER			
TOTAL	6 220,00	TOTAL	505,54